

Objet : Ligne verte du Grand Paris Express

Monsieur le Premier ministre,

Le Gouvernement avait confié à Monsieur Pascal AUZANNET une mission de réflexion sur la réalisation progressive du métro automatique du Grand Paris Express, dont les conclusions ont été rendues le 13 décembre dernier.

En tant que Président de Versailles Grand Parc, Maire de Versailles, Président du Conseil général des Yvelines et Présidents des Chambres de commerce et d'industrie Versailles-Yvelines et Paris-Ile-France, nous tenons à vous faire part solennellement de notre stupéfaction et de notre incompréhension à la lecture de ce rapport, dont les conclusions tendent à repousser la réalisation de la ligne verte au-delà de l'horizon 2030 en priorisant d'autres lignes. Le rapport Auzannet ne donne par ailleurs aucun horizon temporel pour la réalisation du tronçon Versailles-Nanterre, pourtant fondamental dans le principe de la « double boucle » à la base de ce grand projet.

La ligne verte est pourtant indispensable pour permettre l'opération d'intérêt national Paris Saclay. Soixante pour cent des emplois de cette OIN, qui constitue le premier pôle de recherche privée en Ile-de-France, sont situés dans le département des Yvelines. Il est évidemment capital que la partie yvelinoise de l'OIN Paris Saclay soit connectée par le métro aux autres parties de l'opération et au-delà, aux pôles économiques majeurs, d'aujourd'hui et de demain.

L'intérêt essentiel de cette ligne est en effet de relier les deux grands pôles de développement économique et d'habitat que constituent d'une part le bassin d'emplois autour de l'axe ferroviaire Montparnasse-Versailles-Rambouillet et d'autre part celui autour du RER B au sud (Paris-Arcueil-Cachan)

Comme tous les territoires de grande couronne en Ile-de-France, ce territoire est aujourd'hui dominé par une utilisation massive de la voiture particulière. A l'heure où le PDUIF pose le défi d'une diminution de 2% des circulations automobiles, la ligne verte Versailles-Orly apporte une réponse concrète en permettant un transfert modal significatif.

En termes d'accessibilité à l'emploi par les transports collectifs, la ligne verte apporte dans les Yvelines un gain compris entre 150.000 et 500.000 emplois supplémentaires atteints en moins d'une heure de trajet. De même, le projet bouclé sur Versailles permet d'améliorer de 20 minutes l'accès aux habitations et aux emplois situés sur 75% de l'agglomération parisienne. Sans la réalisation de la ligne verte, le développement du pôle Paris Saclay aurait des conséquences désastreuses sur le cadre de vie, la pollution atmosphérique et sur l'attractivité économique d'un territoire dépourvue de desserte capacitaire.

Les investissements du Grand Paris Express sont très largement financés par les entreprises, via une fiscalité additionnelle sur les bureaux, en vigueur depuis déjà deux ans. Or, ce sont les entreprises des Yvelines qui subissent la plus forte hausse de cette taxation : +162% contre +60% en moyenne en Ile-de-France. Les habitants et les entreprises des Yvelines sont en droit d'obtenir en contrepartie de cette lourde charge des infrastructures nouvelles. Plus grave encore, le montant très élevé de la taxe rend économiquement impossible les nouvelles opérations actuellement projetées, entraînant au plus mauvais moment une baisse de la construction et de l'activité économique.

Pour autant, nous sommes conscients que le métro de la ligne verte ne saurait être une infrastructure lourde enterrée : si cette solution est à retenir pour la traversée et la desserte de zones urbaines denses, elle est en revanche bien trop coûteuse et inadaptée à l'occupation actuelle et future des territoires que la ligne verte doit desservir.

Nous pensons donc qu'il convient d'ores et déjà de s'orienter vers une solution de type métro léger, dont l'infrastructure de guidage est posée au sol, longeant si possible au maximum le tracé des infrastructures routières existantes, séparée et protégée de l'extérieur par un dispositif d'insertion paysagère complété des écrans acoustiques là où cela s'avère nécessaire. La réalisation de ce type de système de transport, beaucoup moins coûteuse, doit pouvoir être étudiée dès 2013.

Nous vous demandons donc instamment de bien vouloir reconsidérer les conclusions du rapport AUZANNET à la lumière de ces éléments afin que, dans les décisions que vous prendrez dans les prochaines semaines sur le Grand Paris Express, vous souteniez la réalisation prioritaire de la ligne verte dans son intégralité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'assurance de nos respectueuses salutations.



François de MAZIERES
Député-Maire de Versailles
Président de la Communauté d'Agglomération
de Versailles Grand Parc



Alain SCHMITZ
Président du Conseil Général des Yvelines



Gérard BACHELIER
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
Versailles-Yvelines



Pierre-Antoine GAILLY
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
Paris-Ile-de-France

Copies

- Madame Cécile DUFLOT, Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement
- Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris
- Monsieur le Préfet des Yvelines
- Monsieur le Président de l'Établissement Public Paris Saclay
- Monsieur le Président de la Société du Grand Paris

Madame Valérie PECRESSE – Députée de la deuxième circonscription des Yvelines – Conseillère régionale